

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Sur une installation classée pour la protection de l'environnement
Soumise à enregistrement**

(code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires
articles L 512 – 7 et R 512 – 46 – 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante.

Société SETEC – Commune de SAINT-AOUSTRILLE

Nature de l'installation : Installation de stockage de déchets inertes au lieu dit « Le Petit Villement » sur le territoire de la commune de SAINT-AOUSTRILLE

Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :

2760-3 : installation de stockage de déchets inertes

Demandeur : Monsieur Vincent MARTIN, agissant en qualité de Président du Groupe Roger Martin, Z. I La Martinerie – 36 130 DIORS

Emplacement de l'installation : Lieu-dit « Le Petit Villement » – 36 100 SAINT-AOUSTRILLE

Durée de la consultation : 4 semaines minimum.

Du lundi 2 septembre 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus

Le dossier est déposé à la mairie de SAINT-AOUSTRILLE où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- **Le lundi : de 13h30 à 17h30**
- **Le mardi : de 13h30 à 17h30**
- **Le jeudi : de 09h00 à 12h00**
- **Le vendredi : de 09h00 à 12h00**

La mairie sera exceptionnellement fermée les 13, 19 et 20 septembre 2019.

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex – consultation publique – dossier SETEC ISDI).

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre pourra se prononcer pour :

- soit un enregistrement assorti de prescriptions ;
- soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- soit un refus.